

Avis de constitution

SOCIETE « AVENIR PRO FOOTBALL CLUB »

Siège ABIDJAN COCODY CENTRE CITE SODEFOR, A
50M DE LA SODEFOR, DERRIERE L'ECOLE DE
GENDARMERIE., Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15 Fév 2024, et enregistrés au CEPICI le 20 Fév 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AVENIR PRO FOOTBALL CLUB »

Objet : FORMATION DE FOOTBALL, VENTE DE MAILLOT, PAIRES DE MARGES, PROTÈGE TIBIA, ETC...

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY CENTRE CITE SODEFOR, A 50M DE LA SODEFOR, DERRIERE L'ECOLE DE GENDARMERIE., Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M ASSANDE EHOUMAN KANGAH GERARD (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-01230 du 11/03/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14427/GTCA/RC/2024 du 11/03/2024

